

## AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCER LA STRUCTURATION ET LA PROFESSIONNALISATION DES FILIERES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

### FICHE ACTION N°1 : Accompagner et développer la production alimentaire locale et l'agro-transformation

#### CONTEXTE :

Le territoire de la CACL, moteur économique de la Guyane, demeure marqué par une forte dépendance aux importations alimentaires, qui couvrent près de deux tiers de la consommation. Pourtant, le Centre Littoral dispose d'atouts notables : une diversité agricole riche, des ressources halieutiques importantes, une demande croissante en produits locaux et des dynamiques émergentes dans l'agro-transformation.

L'agriculture repose principalement sur de petites exploitations familiales, souvent orientées vers l'autoconsommation, avec un déficit d'organisation collective et de débouchés structurés. Le manque d'infrastructures adaptées (stockage, transformation, logistique), la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, l'insuffisance de formation et l'accompagnement limité des producteurs et transformateurs accentuent la fragilité des filières.

Certaines productions, comme les tubercules, les agrumes ou les légumes tropicaux, atteignent déjà de bons niveaux de couverture. En revanche, d'autres filières stratégiques (volailles, tomates, fruits tropicaux) restent fortement déficitaires. Le secteur de la pêche et de l'agro-transformation, malgré son potentiel lié à la diversité des espèces et des ressources locales, est freiné par des coûts de production élevée et des infrastructures inadaptées.

Ces difficultés fragilisent la valorisation des ressources locales et limitent la compétitivité des filières. Dans ce contexte, il est nécessaire de renforcer la capacité de production, de moderniser les outils de transformation et d'accompagner la professionnalisation des acteurs. L'objectif est de bâtir des filières solides, capables de répondre aux besoins croissants de la restauration collective, des marchés locaux et des consommateurs.

A travers le développement de la production et l'agro-transformation, il s'agit :

- Améliorer l'autonomie et la souveraineté alimentaire ;
- Structurer et professionnaliser les filières ;
- Valoriser les productions locales grâce à des infrastructures adaptées ;
- Créer de l'emploi et stimuler l'économie locale.

**OBJECTIF :** Renforcer les compétences des producteurs et transformateurs, développer des infrastructures mutualisées, structurer leur organisation collective et valoriser les productions locales par la diversification et l'innovation, au service de la souveraineté alimentaire et du développement économique du territoire.

#### ARTICULATION AVEC D'AUTRES PLANS :

- ✓ Feuille territoriale pour le développement de l'agriculture guyanaise
- ✓ Plan pour le développement et la modernisation de la filière pêche en Guyane
- ✓ Schéma intercommunal pour le développement économique de la CACL (axe 3)

- ✓ Programme Régional d'Alimentation Durable de la Guyane 2014-2020
- ✓ Plans de filière des interprofessions végétale et animale (IFIVEG et INTERVIG)
- ✓ Plan Stratégique National (PSN)
- ✓ Stratégie de développement local de l'Agglo GAL de la CACL 2023-2030.

**SOUS - ACTION 1.1 : Développement de parcours de formation et de mentorat adaptés aux besoins du territoire**

**COURT TERME  
 2025-2027**

**MOYEN TERME  
 2025-2029**

**LONG TERME  
 2025-2031**

**PRESENTATION DE L'ACTION et ATTENDU :**

Le territoire de la CACL souffre d'un déficit de formation agricole adaptée aux réalités locales guyanaises. Les producteurs, souvent issus de l'agriculture familiale traditionnelle, manquent de compétences techniques et entrepreneuriales pour professionnaliser leurs exploitations et répondre aux exigences des marchés structurés.

Cette action vise à développer des parcours de formation initiale et continue dédiés aux producteurs et transformateurs du territoire, en valorisant notamment l'apprentissage par les pairs (mentorat entre agriculteurs expérimentés et porteurs de projet). Ainsi, les formations couvriront les techniques agricoles tropicales, la gestion d'exploitation, la commercialisation et la mise en conformité réglementaire. Des modules spécifiques à l'agro-transformation seront développés en lien avec les interprofessions.

**MISE EN ŒUVRE :**

- Identification des besoins en formation par filière
- Conception de modules pédagogiques adaptés au contexte tropical
- Mise en place d'un réseau de mentors agriculteurs
- Organisation de sessions de formation sur le terrain
- Suivi et évaluation des parcours

**PARTENAIRES ASSOCIES :**

DEAAF (Service Enseignement agricole), Chambre d'Agriculture de Guyane (CAG), Interprofessions (INTERVIG, IFIVEG).

**PARTENAIRES A MOBILISER :**

Maison Familiale Rurale de Macouria (MFR), Pôle Agroalimentaire de l'Ouest (PAOG).

**PORTEUR DE L'ACTION :** Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de la Guyane (EPLFPA)

**CIBLES :** Porteurs de projet, Apprenants en formation agricole, Agriculteurs, Agro-transformateur.

**INDICATEURS DE SUIVI :**

Nombre d'apprenants formés par an ;  
 Nombre de formations par des pairs réalisées par an ;  
 Taux d'insertion des apprenants après formations par an.

<b>FINANCEMENT :</b> Ministère de l'Agriculture : AMI Compétences et métiers d'avenir Commission Européenne : Erasmus+ VIVEA : Fonds formation entrepreneurs du vivant DEAAF Guyane : AAP Plan Régional d'Alimentation		<b>INVESTISSEMENT :</b> Equipements pédagogiques, supports de formation.		<b>FONCTIONNEMENT :</b> Rémunération des intervenants et formateurs, frais d'animation et de coordination, frais de déplacement.
<b>SOUS - ACTION 1.2 : Développement de fermes-écoles et ateliers pédagogiques en agro-transformation</b>		<b>COURT TERME</b> 2025-2027	<b>MOYEN TERME</b> 2025-2029	<b>LONG TERME</b> 2025-2031
<b>PRESENTATION DE L'ACTION et ATTENDU :</b>  Le transfert de savoir-faire en conditions réelles constitue un levier essentiel pour la professionnalisation du secteur agricole. Les fermes-écoles permettent aux apprenants d'acquérir des compétences pratiques directement sur le terrain, en situation de production. Cette action vise à développer des ateliers pédagogiques en agro-transformation au sein de l'EPLEFPA et de structures partenaires, pour permettre aux producteurs et transformateurs de maîtriser les techniques de découpe, de conditionnement, de conservation et de valorisation des produits locaux. Les ateliers seront ouverts aux agriculteurs en activité, aux porteurs de projet et aux apprenants en formation. Ils s'appuieront sur des équipements mutualisés et des intervenants spécialisés.		<b>PARTENAIRES ASSOCIES :</b> Cellule Agglo 'GAL (CACL), Chambre d'agriculture de Guyane (CAG).		<b>PARTENAIRES A MOBILISER :</b> Organisme de recherche (CIRAD, INRAE), Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes (CTIFL), Pôle Agroalimentaire de l'Ouest (PAOG), Interprofessions (INTERVIG, IFIVEG), Entreprises locales d'agro-transformation.
		<b>PORTEUR DE L'ACTION :</b> Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de la Guyane (EPLFPA)		
		<b>CIBLES :</b> Apprenants en formation agricole, Agriculteurs, Agro-transformateur.		

**MISE EN ŒUVRE :**

- Recensement des besoins en ateliers pédagogiques
- Acquisition ou mise à disposition d'équipements mutualisés
- Recrutement d'intervenants spécialisés
- Programmation de sessions ouvertes aux agriculteurs
- Evaluation des acquis

**INDICATEURS DE SUIVI :**

Nombre d'actions menées par an ;  
 Nombre d'ateliers pédagogiques opérationnels ;  
 Nombre de personnes sensibilisées par les actions du PAT par an.

**FINANCEMENT :**

PSN FEADER 2023-2030 : 73.01

Banque des Territoires : Alimentation durable et transition agricole

Subventions CTG et Communes

**INVESTISSEMENT :**

Acquisition ou mise à disposition d'équipements mutualisés pour les ateliers pédagogiques.

**FONCTIONNEMENT :**

Rémunération des intervenants spécialisés, frais de programmation et d'animation des sessions, frais d'entretien des équipements.

**SOUS - ACTION 1.3 :** Développement d'incubateurs agricoles et de pépinières de petite transformation (découpe, conditionnement etc.)

**COURT TERME**  
2025-2027

**MOYEN TERME**  
2025-2029

**LONG TERME**  
2025-2031

**PRESENTATION DE L'ACTION et ATTENDU :**

Le territoire de la CACL dispose d'un potentiel agricole réel mais manque d'infrastructures mutualisées permettant aux porteurs de projet de tester leurs activités avant de s'installer durablement. L'incubateur agricole est un dispositif d'accompagnement à l'entrepreneuriat agricole qui permet à de jeunes porteurs de projet de bénéficier d'un cadre sécurisé pour développer leur activité. Des pépinières de petite transformation (découpe, conditionnement, conservation)

**PARTENAIRES ASSOCIES :**

Communes de la CACL, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Guyane (SAFER), Direction de l'environnement de l'agriculture et de la forêt (DEAAF), Chambre d'Agriculture de Guyane (CAG).

**PARTENAIRES A MOBILISER :**

Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), Pôle Agroalimentaire de l'Ouest (PAOG), Interprofessions (INTERVIG, IFIVEG).

seront également développées pour répondre aux besoins de la restauration collective et des marchés locaux.

**MISE EN ŒUVRE :**

- Qualification agronomique et étude de travaux de la parcelle agricole acquise ;
- Dépôt d'une demande d'aide FEADER ;
- Mise en place du cadre conventionnel (EPCI propriétaire, et partenaires en appui technique) ;
- Sélection des porteurs de projet et accompagnement renforcé à l'incubateur agricole ;
- Création des pépinières de petite transformation.

**PORTEUR DE L'ACTION :** Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL)

**CIBLES :** Diplômés de formation agricole en attente d'installation, Porteurs de projet agricole, Agro-transformateurs.

**INDICATEURS DE SUIVI :**

Nombre d'ateliers de sensibilisation organisés par an ;  
 Nombre de structures de transformation créées ou modernisées ;  
 Nombre de porteurs de projet accueillis sur l'incubateur et/ou la pépinière.

**FINANCEMENT :**

PSN FEADER 2023-2030 : 73.01 et 75.05  
 DEAAF Guyane : AAP Aides aux investissements dans la transformation et/ou la commercialisation Banque des Territoires  
 Agglo 'GAL : FEDER OS5.1 et FEADER LEADER

**INVESTISSEMENT :**

Aménagement de la parcelle (pistes, eau, électricité), acquisition d'équipements agroalimentaires mutualisés, construction ou réhabilitation de locaux de transformation.

**FONCTIONNEMENT :**

Rémunération des accompagnateurs techniques, frais de coordination et de suivi des porteurs de projet, frais de gestion des locaux mutualisés.

**SOUS - ACTION 1.4 :** Renforcement de l'organisation collective des acteurs agricole et agroalimentaires

**COURT TERME**  
 2025-2027

**MOYEN TERME**  
 2025-2029

**LONG TERME**  
 2025-2031

#### PRESENTATION DE L'ACTION et ATTENDU :

La faible structuration collective des producteurs guyanais est un frein majeur au développement des filières agricoles locales. L'isolement des producteurs limite leur capacité à répondre aux volumes exigés par les acheteurs institutionnels et commerciaux, à mutualiser les coûts logistiques et à négocier collectivement.

Cette action vise à renforcer l'adhésion des producteurs aux organisations collectives existantes (coopératives, organisations de producteurs, interprofessions) et à encourager la mutualisation des moyens en matière de logistique, transformation et commercialisation.

#### MISE EN ŒUVRE :

- Clarification du portage du projet ;
- Etat des lieux des structures collectives existantes sur le territoire ;
- Actions de sensibilisation sur les avantages de l'organisation collective ;
- Appui à la création ou au renforcement de groupements de producteurs ;
- Mise en place d'outils de mutualisation (logistique, transformation) ;
- Suivi des adhésions et des dynamiques collectives.

#### PARTENAIRES ASSOCIES :

Communes de la CACL, cellule Agglo 'GAL (CACL), Direction de l'environnement de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt (DEAAF), Chambre d'Agriculture de Guyane (CAG), Economat des Armées.

#### PARTENAIRES A MOBILISER :

Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), Interprofessions (INTERVIG, IFIVEG), Organisations de producteurs, Coopératives agricoles, Associations locales.

**PORTEUR DE L'ACTION :** Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL)

**CIBLES :** Entreprises, Agriculteurs, Agro-transformateurs, Associations locales.

#### INDICATEURS DE SUIVI :

Nombre d'agriculteurs adhérant à une coopérative/organisations de producteurs par an ;  
 Nombre de structures/coopératives adhérant aux interprofessions par an.

<b>FINANCEMENT :</b> PSN FEADER 2023-2030 : 77.02 Banque des Territoires Subventions DEAAF Guyane Agglo 'GAL : FEADER LEADER	<b>INVESTISSEMENT :</b> Outils numériques de mise en réseau et de mutualisation logistique.	<b>FONCTIONNEMENT :</b> Rémunération des animateurs et coordinateurs, frais d'organisation des actions de sensibilisation, frais de communication.		
<b>SOUS - ACTION 1.5 : Organisation de la planification de la production en lien avec les besoins (restauration collective, GMS, commerce de proximité)</b>				
<b>PRESENTATION DE L'ACTION et ATTENDU :</b>  L'inadéquation entre l'offre de production locale et la demande des marchés structurés est l'une des causes de la faible part des produits locaux dans la restauration collective et les circuits commerciaux. Les producteurs produisent souvent sans visibilité sur les besoins réels des acheteurs, générant des surplus non valorisés et des ruptures d'approvisionnement. Cette action vise à améliorer la coordination entre producteurs et acheteurs (restauration collective, GMS, commerce de proximité) par la mise en place d'outils de planification de la production et d'espaces de rencontre réguliers. Elle permettra d'adapter l'offre locale aux besoins réels des marchés, de sécuriser les revenus des producteurs et de garantir un approvisionnement régulier en produits locaux.  <b>MISE EN ŒUVRE :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Clarification du portage du projet ;</li> </ul>	<b>PARTENAIRES ASSOCIES :</b> Communes de la CACL, Direction de l'environnement de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt (DEAAF), Chambre d'Agriculture de Guyane (CAG), Economat des Armées.	<b>PARTENAIRES A MOBILISER :</b> Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), Interprofessions (INTERVIG, IFIVEG), Organisations de producteurs, Coopératives et fédérations agricoles.		
	<b>PORTEUR DE L'ACTION :</b> Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL)			
<b>CIBLES :</b> Producteurs et organisations de producteurs, Gestionnaires de restauration collective, Grandes et moyennes surfaces.				

- Recensement des besoins d'approvisionnement des acheteurs institutionnels ;
- Mise en place de tableaux de bord de planification ;
- Organisation de rencontres producteurs/acheteurs ;
- Développement d'outils de mise en relation ;
- Contractualisation entre producteurs et acheteurs.

**INDICATEURS DE SUIVI :**

Nombre de partenariats engagés avec des structures de distribution, restauration commerciale, transformation et commerce de gros par an ;  
 Nombre de rencontres producteurs/acheteurs organisés par an.

**FINANCEMENT :**

PSN FEADER 2023-2030 : 77.02  
 Appels à projet DEAAF  
 Agglo 'GAL : FEADER LEADER

**INVESTISSEMENT :**

Logiciels et outils numériques de planification et de mise en relation producteurs/acheteurs.

**FONCTIONNEMENT :**

Rémunération des animateurs et coordinateurs, frais d'organisation des rencontres producteurs/acheteurs, frais de communication.

**AXE STRATEGIQUE 2 : FACILITER L'ACCES AUX RESSOURCES ET INFRASTRUCTURES**

**FICHE ACTION N°2 : Soutenir l'installation**

## CONTEXTE :

La Guyane doit répondre à une forte croissance démographique et renforcer sa souveraineté alimentaire. Sur le territoire de la CACL, l'installation de nouveaux agriculteurs constitue un levier essentiel, mais elle reste confrontée à de nombreux obstacles. Le foncier est le principal frein : 90 % des terres appartiennent à l'État et les procédures d'attribution, longues et complexes, découragent de nombreux porteurs de projet. L'installation implique souvent le défrichage coûteux de zones forestières, rarement soutenu financièrement. L'agriculture traditionnelle, encore largement pratiquée sous forme d'abattis-brûlis, reste informelle et sans titres fonciers. A ces freins fonciers s'ajoutent des contraintes structurelles : lourdeur administrative et délais pour les aides, financements bancaires inadaptés, déficit d'accompagnement technique, manque de formation spécifique au contexte tropical, insuffisance d'infrastructures de base dans les zones rurales isolées (routes, eau, électricité, internet). Dans ce contexte, soutenir et sécuriser l'installation apparaît comme une priorité stratégique pour la CACL. C'est une condition indispensable pour consolider le tissu agricole, assurer la relève, créer de l'emploi local et contribuer pleinement à la souveraineté alimentaire du Centre Littoral.

**OBJECTIF :** Susciter les vocations agricoles, renforcer l'attractivité des métiers de l'agriculture, de la transformation et de la pêche, et accompagner les porteurs de projet dans l'accès au foncier, à la formation et aux dispositifs de soutien, afin de favoriser l'installation durable de nouvelles exploitations viables sur le territoire.

## ARTICULATION AVEC D'AUTRES PLANS :

- ✓ Feuille territoriale pour le développement de l'agriculture guyanaise ;
- ✓ Plan Pluriannuel d'Activités (PPAS) de la SAFER Guyane 2024-2028 ;
- ✓ Plans de filière des interprofessions végétale et animale (IFIVEG et INTERVIG) ;
- ✓ Plan Stratégique National (PSN) ;
- ✓ Programme Régional d'Alimentation Durable de la Guyane 2014-2020 ;
- ✓ Orientations stratégiques (OS1 – le foncier).

**SOUS - ACTION 2.1 :** Programmes de sensibilisation et d'orientation vers les métiers agricoles, de la pêche et de la transformation

**COURT TERME**  
2025-2027

**MOYEN TERME**  
2025-2029

**LONG TERME**  
2025-2031

**PRESENTATION DE L'ACTION et ATTENDU :** Le renouvellement générationnel dans le secteur agricole guyanais est menacé par un manque d'attractivité des métiers agricoles auprès des jeunes générations. La méconnaissance des débouchés, des conditions de travail et des dispositifs d'appui à l'installation

**PARTENAIRES ASSOCIES :**  
Communes de la CACL.

**PARTENAIRES A MOBILISER :**  
Rectorat, Associations locales, Association des anciens élèves de Matiti. Médias locaux.

freine les vocations. Cette action vise à susciter des vocations agricoles dès le plus jeune âge, à travers des programmes de sensibilisation dans les établissements scolaires, des journées portes ouvertes à l'EPLEFPA de Matiti et des actions de communication sur les métiers de l'agriculture, de la pêche et de la transformation. Elle s'appuie sur l'association des anciens élèves de Matiti comme vecteur de témoignages et de mise en réseau.

#### MISE EN ŒUVRE :

- Conception de supports de communication sur les métiers agricoles
- Organisation de journées d'immersion en exploitation ;
- Interventions dans les établissements scolaires ;
- Développement d'un réseau d'ambassadeurs agriculteurs ;
- Communication sur les dispositifs d'aide à l'installation.

**PORTEUR DE L'ACTION :** Chambre d'Agriculture de Guyane (CAG) et Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de la Guyane (EPLEFPA)

**CIBLES :** Jeunes en orientation scolaire, Demandeurs d'emploi, Grand public.

#### INDICATEURS DE SUIVI :

Nombre de personnes concernées par des actions visant au maintien et à l'attractivité des métiers dans les filières de production, de transformation et de distribution alimentaire par an ;  
 Nombre de personnes rencontrées dans le cadre du Point Accueil Installation par an.

#### FINANCEMENT :

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire : dispositif de promotion des métiers et attractivité des filières ;  
 Plan Stratégique National (PSN) FEADER 2023-2030 : 77.04.

#### INVESTISSEMENT :

Supports de communication sur les métiers agricoles (affiches, vidéos, plaquettes).

#### FONCTIONNEMENT :

Rémunération des intervenants et ambassadeurs agriculteurs, frais d'organisation des journées d'immersion et d'intervention en établissements scolaires, frais de communication.

**SOUS - ACTION 2.2 :** Mise à disposition de terres agricoles aux collectivités

**COURT TERME**  
2025-2027

**MOYEN TERME**  
2025-2029

**LONG TERME**  
2025-2031

#### PRESENTATION DE L'ACTION et ATTENDU :

Le foncier agricole représente le principal frein à l'installation en Guyane : 90 % des terres appartient à l'État et les procédures d'attribution sont longues et

#### PARTENAIRES ASSOCIES :

Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), Communauté d'Agglomération du Centre

#### PARTENAIRES A MOBILISER :

Etat (Mission Foncier), Propriétaires fonciers privés.

<p>complexes. La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) a signé une convention partenariale avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Guyane (SAFER) pour faciliter la mobilisation du foncier agricole exploitable sur son territoire. Cette action vise à préserver et sécuriser des terres agricoles, à mobiliser le foncier exploitable et à freiner la spéculation foncière, en formalisant des partenariats avec les structures agissant pour le maintien et la reconquête du foncier agricole. Elle s'inscrit dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Activités de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Guyane (SAFER) 2024-2028.</p> <p><b>MISE EN ŒUVRE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Identification et cartographie des terres agricoles disponibles sur le territoire ;</li> <li>○ Formalisation de conventions de mise à disposition avec les collectivités ;</li> <li>○ Accompagnement technique des projets ;</li> <li>○ Suivi des attributions foncières ;</li> <li>○ Mise en place d'animation foncière.</li> </ul>	<p>Littoral (CACL), Communes de la CACL</p>			
	<p><b>PORTEUR DE L'ACTION :</b> Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Guyane (SAFER).</p>			
	<p><b>CIBLES :</b> Porteurs de projet agricole, Communes en zone agricole prioritaire.</p>			
		<p><b>INDICATEURS DE SUIVI :</b>          Nombre de partenariats formalisés avec des structures agissant pour le maintien et la reconquête du foncier agricole par an ;          Superficie de terres agricoles sécurisées par an (en hectares).</p>		
<p><b>FINANCEMENT :</b>          Plan Stratégique National (PSN) FEADER 2023-2030 : 73.05 ;          Subventions Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) et Communes ;          Fonds d'intervention Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Guyane (SAFER).</p>	<p><b>INVESTISSEMENT :</b>          Outils cartographiques et systèmes d'information foncière.</p>		<p><b>FONCTIONNEMENT :</b>          Rémunération des intervenants (études juridiques et foncières), frais d'animation et de coordination partenariale, frais de gestion de l'observatoire du foncier agricole.</p>	
<p><b>SOUS – ACTION 2.3 :</b> Création de zones agricoles et aménagement d'espaces prêts à l'emploi en cohérence avec les objectifs des plans de filières</p>		<p><b>COURT TERME</b> 2025-2027</p>	<p><b>MOYEN TERME</b> 2025-2029</p>	<p><b>LONG TERME</b> 2025-2031</p>
		<p><b>PARTENAIRES ASSOCIES :</b></p>		<p><b>PARTENAIRES A MOBILISER :</b></p>

#### PRESENTATION DE L'ACTION et ATTENDU :

Au-delà de la sécurisation foncière, l'installation agricole nécessite des espaces aménagés, équipés et prêts à l'emploi. Le manque d'infrastructures de base (pistes, eau, électricité) dans les zones rurales est un frein majeur à l'installation de nouveaux agriculteurs. Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) a acquis une parcelle de 23 ha sur la commune de Macouria (zone de la Carapa). Cette parcelle a vocation à accueillir un incubateur agricole destiné aux diplômés de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de la Guyane (EPLFPA). Une étude de qualification agronomique et de travaux est en cours, accompagnée d'un dépôt de demande d'aide FEADER. Une étude de mise en place d'une signalétique sur la zone agricole de la Carapa est également en cours.

#### MISE EN ŒUVRE :

- Identification et cartographie des zones à vocation agricole exploitables sur le territoire de la CACL, en lien avec la SAFER et les communes ;
- Réalisation des travaux d'aménagement des infrastructures de la zone Macouria-Carapa (pistes d'accès, réseaux eau et électricité, clôtures) ;
- Mise en place de la signalétique agricole sur la zone de la Carapa ;
- Préparation des cahiers des charges des parcelles prêtes à l'emploi (découpage parcellaire, équipements collectifs, conditions d'accès) ;
- Identification et programmation de nouvelles zones agricoles aménageables à moyen terme sur le territoire, en cohérence avec les plans de filières.

Communes de la CACL, Chambre d'Agriculture de Guyane (CAG), Economat des Armées.

Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), Entreprises de travaux agricoles.

**PORTEUR DE L'ACTION :** Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Guyane (SAFER), Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL).

**CIBLES :** Porteurs de projet agricole, Diplômés de formation agricole en attente d'installation.

#### INDICATEURS DE SUIVI :

Nombre d'installations agricoles ventilé par type de production par an ;  
Superficie de terres agricoles aménagées et prêtes à l'emploi (en hectares) ;  
Nouvelles surfaces d'espaces nourriciers au sein de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) par an (en hectares).

**FINANCEMENT :**

Plan Stratégique National (PSN) FEADER 2023-2030 : 73.05, 75.01, 75.02, 75.05 ;  
 Subventions Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) ;  
 Agglo 'GAL : FEADER LEADER

**INVESTISSEMENT :**

Travaux d'aménagement de la parcelle Macouria-Carapa (pistes, eau, électricité, clôtures), mise en place de la signalétique agricole sur la zone de la Carapa, équipements collectifs agricoles.

**FONCTIONNEMENT :**

Rémunération des prestataires d'études (qualification agronomique, études de travaux), frais de coordination et de suivi du chantier, frais d'entretien des infrastructures.

**AXE STRATEGIQUE 3 : STRUCTURER LES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION ET FAVORISER L'ACCES AUX MARCHES**

**AXE STRATEGIQUE 4 : VALORISER ET PROMOUVOIR LES PRODUITS LOCAUX**

**AXE STRATEGIQUE 5 : DEVELOPPER UNE AGRICULTURE DURABLE ET RESILIENTE**

**FICHE ACTION N°3 : Développer les débouchés de la production locale**

**CONTEXTE :**

La CACL fait face à une forte dépendance aux importations alimentaires, alors même que le territoire dispose d'un potentiel agricole important. Si certaines productions locales comme les tubercules, les agrumes ou certains légumes tropicaux couvrent déjà une partie des besoins, de nombreux secteurs (volailles, fruits, maraîchage) restent déficitaires. Actuellement, les débouchés de la production locale souffrent d'un manque de structuration. La restauration collective, qui représente un levier majeur, demeure difficile à mobiliser en raison de contraintes réglementaires (marchés publics), de l'insuffisance des volumes et d'une offre irrégulière. Les producteurs peinent aussi à accéder aux grandes et moyennes surfaces et aux commerces de proximité, faute d'outils logistiques, de contractualisation et de certification. Le numérique ouvre de nouvelles perspectives à travers les plateformes de mise en relation entre producteurs et consommateurs. Enfin, l'agritourisme et la valorisation patrimoniale offrent des débouchés complémentaires qui renforcent la visibilité des filières locales.

**OBJECTIF :** Structurer et diversifier les débouchés de la production locale en renforçant l'approvisionnement de la restauration collective, en valorisant la qualité et l'origine des produits guyanais, et en développant de nouveaux circuits de commercialisation physiques et numériques, portés par une coopération renforcée entre producteurs, transformateurs et acheteurs.

**ARTICULATION AVEC D'AUTRES PLANS :**

- ✓ Feuille territoriale pour le développement de l'agriculture guyanaise ;
- ✓ Plan pour le développement et la modernisation de la filière pêche en Guyane ;
- ✓ Plans de filière des interprofessions végétale et animale (IFIVEG et INTERVIG) ;
- ✓ Plan Stratégique National (PSN) ;
- ✓ Programme Régional d'Alimentation Durable de la Guyane.

**SOUS - ACTION 3.1 :** Accompagner les communes dans la mise en œuvre des objectifs de la loi Egalim

**COURT TERME**  
2025-2027

**MOYEN TERME**  
2025-2029

**LONG TERME**  
2025-2031

**PRESENTATION DE L'ACTION et ATTENDU :** La loi EGAlim (2018) impose aux gestionnaires de restaurants collectifs publics d'atteindre 50 % de produits durables et de qualité dans leurs approvisionnements, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique. Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), les cantines scolaires restent un levier prioritaire pour développer les débouchés de la production locale. Cette action vise à accompagner les communes dans la mise en œuvre des objectifs EGAlim, les gestionnaires de cantines dans l'utilisation de la plateforme Ma Cantine, et les producteurs locaux dans la réponse aux exigences réglementaires et de qualité requise. En 2025, une feuille de route a été établie avec les cantines scolaires de la CACL. En 2026, une réunion regroupant l'ensemble des cantines scolaires des communes sera organisée pour présenter les outils disponibles.

**PARTENAIRES ASSOCIES :**

Direction de l'environnement de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt (DEAAF), Communes de la CACL, Chambre d'Agriculture de Guyane (CAG), Economat des Armées.

**PARTENAIRES A MOBILISER :**

Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), Gestionnaires de cantines scolaires, Producteurs locaux organisés.

**PORTEUR DE L'ACTION :** Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL).

**CIBLES :** Gestionnaires de restaurants collectifs, Communes, Producteurs souhaitant accéder à la restauration collective.

#### MISE EN ŒUVRE :

- Organisation d'une réunion regroupant les cantines scolaires des communes pour une présentation de l'outil Ma Cantine ;
- Accompagnement individualisé des gestionnaires à la télédéclaration ;
- Formation des producteurs aux exigences de la loi EGAim ;
- Mise en place de contrats d'approvisionnement locaux ;
- Suivi annuel du taux d'approvisionnement en produits locaux.

#### INDICATEURS DE SUIVI :

Part des restaurants collectifs ayant réalisé leur télédéclaration sur Ma Cantine par rapport au nombre total de restaurants collectifs sur le territoire du Projet Alimentaire Territorial (PAT) par an (en pourcentage) ;  
 Taux d'approvisionnement en produits durables et de qualité dans les restaurants collectifs sous la compétence des partenaires du PAT par an (en pourcentage) ;  
 Nombre de rencontres entre producteurs et acteurs de la restauration collective par an.

#### FINANCEMENT :

Banque des Territoires : alimentation durable et transition agricole ; Agence de services et de paiement : Cantine à 1€ – Tarification sociale des cantines scolaires ;  
 Direction de l'environnement de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt (DEAAF) Guyane : AAP Plan Régional d'Alimentation (PRA) ;

#### INVESTISSEMENT :

Supports pédagogiques et outils de suivi pour l'accompagnement à la télédéclaration sur Ma Cantine.

#### FONCTIONNEMENT :

Rémunération des animateurs et formateurs, frais d'organisation des réunions avec les cantines scolaires, frais de suivi et d'évaluation du taux d'approvisionnement local.

**SOUS - ACTION 3.2 :** Valoriser les produits certifiés (bio, RUP...) et les initiatives des exploitants

**COURT TERME**  
2025-2027

**MOYEN TERME**  
2025-2029

**LONG TERME**  
2025-2031

#### PRESENTATION DE L'ACTION et ATTENDU :

Le développement de certifications (agriculture biologique, label Région Ultra-Périphérique (RUP), appellation d'origine) constitue un levier important pour différencier les productions locales et leur permettre d'accéder à des marchés à plus forte valeur ajoutée. En Guyane, le nombre d'agriculteurs certifiés bio reste très limité. Cette action vise à impulser une dynamique de certification des producteurs, à valoriser la qualité et la spécificité des productions locales

#### PARTENAIRES ASSOCIES :

Chambre d'Agriculture de Guyane (CAG), Organisations Professionnelles Agricoles (OPA).

#### PARTENAIRES A MOBILISER :

Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), Interprofessions (INTERVIG, IFIVEG), Agence Bio, Organismes certificateurs.

**PORTEUR DE L'ACTION :** Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL).

certifiées, et à sensibiliser les consommateurs à la valeur des produits sous signe officiel de qualité.

#### MISE EN ŒUVRE :

- Sensibilisation des producteurs aux démarches de certification ;
- Accompagnement technique à la conversion en agriculture biologique ;
- Création d'outils de communication sur les labels locaux ;
- Organisation d'événements de valorisation des produits certifiés ;
- Appui à la mise en place du label Région Ultra-Périphérique (RUP).

**CIBLES :** Producteurs agricoles, Agro-transformateurs, Consommateurs.

#### INDICATEURS DE SUIVI :

Nombre d'agriculteurs certifiés ou engagés dans une démarche de certification par an ;  
Nombre d'actions de sensibilisation réalisées par an.

#### FINANCEMENT :

Agence Bio : AAP Fonds avenir Bio ;  
Plan Stratégique National (PSN) FEADER 2023-2030 : 77.02 ;  
Subventions Collectivité Territoriale de Guyane (CTG).

#### INVESTISSEMENT :

Supports de communication et d'identification des produits certifiés (étiquetage, signalétique, outils promotionnels).

#### FONCTIONNEMENT :

Rémunération des animateurs et conseillers en certification, frais d'organisation des événements de valorisation des produits certifiés, frais de communication.

**SOUS – ACTION 3.3 :** Soutien aux solutions innovantes reliant producteurs, transformateurs et consommateurs

**COURT TERME**  
2025-2027

**MOYEN TERME**  
2025-2029

**LONG TERME**  
2025-2031

#### PRESENTATION DE L'ACTION et ATTENDU :

La visibilité des producteurs locaux auprès des consommateurs guyanais reste insuffisante. Le développement de plateformes numériques, de marchés de producteurs organisés et d'événements de promotion constitue un levier important pour développer les débouchés. Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), la Semaine de l'Agriculture en Guyane (SAREGA) sera soutenue comme événement structurant de mise en relation entre producteurs, transformateurs, partenaires et consommateurs. Cette action vise à améliorer la visibilité des producteurs locaux, à faciliter l'accès des consommateurs aux produits du territoire et à diversifier les débouchés.

#### PARTENAIRES ASSOCIES :

Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG), Communauté des Communes des Savanes (CCDS), Cellule Agglo GAL (CACL), Pôle Agroalimentaire de l'Ouest (PAOG), Organisations de producteurs, Organisations de

#### PARTENAIRES A MOBILISER :

Comité du tourisme de la Guyane, Office de Tourisme du Centre Littoral (OTCL), Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Guyane (CCIG), Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Guyane (CMAG), Start-ups locales, Médias locaux.

**MISE EN ŒUVRE :**

- Organisation d'une Semaine de l'Agriculture en Guyane (SAREGA) reliant producteurs, transformateurs, partenaires et consommateurs ;
- Soutien au développement de plateformes numériques de vente direct ;
- Création d'une cartographie des producteurs locaux accessible au grand public ;
- Animation de marchés de producteurs ;
- Développement de l'agritourisme alimentaire.

transformateurs, Coopératives et fédérations agricoles, Associations locales.

**PORTEUR DE L'ACTION :** Chambre d'Agriculture de Guyane (CAG) et Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de la Guyane (EPLFPA)

**CIBLES :** Producteurs et transformateurs locaux, Consommateurs du territoire, Acteurs du tourisme alimentaire.

**INDICATEURS DE SUIVI :**

Nombre d'outils développés ou soutenus par an ;  
 Nombre d'actions de soutien aux salons et événements de promotion des agriculteurs et agrotransformateurs ;  
 Nombre d'inscrits aux évènements (producteurs, transformateurs, consommateurs) par an.

**FINANCEMENT :**

Banque des Territoires : alimentation durable et transition agricole ;  
 Agglo 'GAL : FEDER OS5.1 et FEADER LEADER

**INVESTISSEMENT :**

Développement ou acquisition de solutions numériques de mise en relation et de vente directe, infrastructures logistiques de distribution.

**FONCTIONNEMENT :**

Rémunération des animateurs et coordinateurs, frais d'organisation de la Semaine de l'Agriculture en Guyane (SAREGA) et des marchés de producteurs, frais de maintenance des outils numériques.



AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCER LA STRUCTURATION ET LA PROFESSIONNALISATION DES FILIERES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

AXE STRATEGIQUE 5 : DEVELOPPER UNE AGRICULTURE DURABLE ET RESILIENTE

FICHE ACTION N°4 : Produire et consommer de manière durable

## CONTEXTE :

Le territoire de la CACL présente une dynamique alimentaire hybride, entre agriculture vivrière traditionnelle, développement de l'agriculture biologique et émergence de démarches agroécologiques. Toutefois, cette transition vers un système alimentaire durable reste confrontée à des freins majeurs. La Guyane, comme l'ensemble des Outre-mer, reste fortement dépendante des importations : près de 63 % de la consommation alimentaire est assurée par des produits venus de l'extérieur. Parallèlement, la production locale reste insuffisante et peu diversifiée : seules 3 % des exploitations sont engagées dans la transformation et 1,8 % dans la diversification. Les exploitations guyanaises doivent faire face à de nombreux défis : aléas climatiques croissants, dégradation et perte de fertilité des sols, faible accès au foncier, manque de main-d'œuvre qualifiée. Par ailleurs, la consommation reste dominée par des produits ultra-transformés plus accessibles que les fruits et légumes locaux, parfois plus chers.

**OBJECTIF :** Accompagner la transition agroécologique du territoire en encourageant des pratiques agricoles durables, en réduisant l'usage des intrants chimiques, en valorisant les déchets organiques et en anticipant les effets du changement climatique, afin de réduire l'impact environnemental de la production et de la consommation alimentaire.

## ARTICULATION AVEC D'AUTRES PLANS :

- ✓ Feuille territoriale pour le développement de l'agriculture guyanaise ;
- ✓ Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) (axe 2) ;
- ✓ Plan Pluriannuel d'Intervention (PPI) de l'Office de l'Eau de Guyane ; Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;
- ✓ Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique (PRACC).

**SOUS - ACTION 4.1 :** Former les agriculteurs aux techniques agroécologiques et à la gestion des sols

**COURT TERME**  
2025-2027

**MOYEN TERME**  
2025-2029

**LONG TERME**  
2025-2031

#### PRESENTATION DE L'ACTION et ATTENDU :

Les exploitations agricoles de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) font face à des enjeux majeurs : dégradation des sols, utilisation excessive d'intrants chimiques et vulnérabilité aux aléas climatiques. La transition vers des pratiques agroécologiques est une nécessité à la fois environnementale et économique. Cette action vise à former les agriculteurs du territoire aux techniques agroécologiques adaptées au contexte tropical guyanais : agroforesterie, gestion de la fertilité des sols, techniques alternatives aux intrants chimiques, protection de la ressource en eau et adaptation au changement climatique.

#### MISE EN ŒUVRE :

- Réalisation de formations à destination des agriculteurs sur les techniques agroécologiques ;
- Mise en place de fermes de démonstration agroécologique ;
- Diffusion de fiches techniques adaptées au contexte guyanais ;
- Organisation de voyages d'étude dans des territoires similaires ;
- Suivi et accompagnement des exploitations en transition agroécologique.

#### FINANCEMENT :

Commission Européenne : Programme Horizon Europe ;  
France AgriMer : matériels d'agroéquipements contribuant à la transition agroécologique pour les Outre-mer ;  
Direction de l'environnement de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt (DEAAF) Guyane : AAP

#### INVESTISSEMENT :

Équipements de démonstration agroécologique, supports pédagogiques et fiches techniques.

#### PARTENAIRES ASSOCIES :

Direction de l'environnement de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt (DEAAF), Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Guyane (SAFER).

#### PARTENAIRES A MOBILISER :

Organisme de recherche (CIRAD, INRAE), Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes (CTIFL), Organismes de certification bio. Office de l'Eau de Guyane, Coopératives et fédérations agricoles.

**PORTEUR DE L'ACTION :** Chambre d'Agriculture de Guyane (CAG) et Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de la Guyane (EPLEFPA).

**CIBLES :** Agriculteurs, Porteurs de projet en cours d'installation, Techniciens agricoles.

#### INDICATEURS DE SUIVI :

Nombre de producteurs formés et accompagnés dans une démarche de production durable par an ;  
Nombre de sessions de formation réalisées (protection de la ressource en eau, adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité) par an.

#### FONCTIONNEMENT :

Rémunération des formateurs et techniciens agricoles, frais d'organisation des sessions de formation et des voyages d'étude, frais de suivi et d'accompagnement des exploitations en transition.

Plan Régional d'Alimentation (PRA) et Plan Ambition Bio ;  
Office de l'Eau de Guyane : fiches action 1.3.5 et 1.3.6.

**SOUS - ACTION 4.2 : Encourager le compostage et promouvoir des alternatives de valorisation organique**

**COURT TERME**  
2025-2027

**MOYEN TERME**  
2025-2029

**LONG TERME**  
2025-2031

**PRESENTATION DE L'ACTION et ATTENDU :**

La gestion des biodéchets agricoles et alimentaires représente un enjeu environnemental et économique majeur. En Guyane, le fort recours aux fertilisants chimiques importés génère des coûts élevés et des impacts environnementaux significatifs. La valorisation des déchets organiques locaux (composts, biostimulants, biochar, cendres de biomasse) constitue une alternative pertinente. Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) a engagé un partenariat avec l'entreprise Symbioz pour mener des actions de sensibilisation au compostage. Cette action vise à poursuivre et amplifier cette dynamique, en promouvant une gestion circulaire des ressources organiques locales.

**PARTENAIRES ASSOCIES :**

Communes de la CACL, Direction de l'environnement de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt (DEAAF), Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), Organisations de producteurs, Associations locales, Entreprises privées.

**PARTENAIRES A MOBILISER :**

Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), Régie de Quartier, Entreprises privées de valorisation des déchets, Coopératives agricoles.

**MISE EN ŒUVRE :**

- Animation d'ateliers de sensibilisation sur le compostage en tas par an ;
- Déploiement de nouveaux sites de compostage collectif sur le territoire ;
- Appel à projet pour des initiatives de production de biostimulants et de biochar à partir de déchets locaux ;
- Formation des techniciens et animateurs au compostage tropical ;

**PORTEUR DE L'ACTION :** Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL)

**CIBLES :** Agriculteurs, Ménages, Etablissements de restauration collective, Etablissements scolaires.

- Communication grand public sur la valorisation des biodéchets.

**INDICATEURS DE SUIVI :**

Nombre d'actions de sensibilisation au compostage en tas réalisées par an ;  
 Nombre de sites de compostage collectif créés par an.

**FINANCEMENT :**

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires : soutenir le tri à la source et la valorisation des biodéchets ;  
 Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) : études et expérimentations ;  
 Agglo 'GAL : FEAMPA OS3.1.

**INVESTISSEMENT :**

Acquisition de composteurs individuels et collectifs, aménagement des aires de compostage collectif.

**FONCTIONNEMENT :**

Rémunération des animateurs et techniciens compostage, frais d'organisation des ateliers de sensibilisation, frais de maintenance des sites de compostage collectif.

**SOUS – ACTION 4.3 : Quantifier le gaspillage alimentaire et renforcer la sensibilisation des acteurs**

**COURT TERME**  
2025-2027

**MOYEN TERME**  
2025-2029

**LONG TERME**  
2025-2031

**PRESENTATION DE L'ACTION et ATTENDU :**

Le gaspillage alimentaire en restauration collective est un phénomène encore peu documenté sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL). L'absence de données précises sur les volumes gaspillés limite la capacité des acteurs à mettre en place des actions correctives ciblées. En 2026, la CACL lancera une étude sur le gaspillage alimentaire au sein des cantines centrales du territoire. Cette étude permettra d'établir un état des lieux précis et de définir des objectifs de réduction. Parallèlement, des actions de sensibilisation seront menées auprès des scolaires, des personnels de

**PARTENAIRES ASSOCIES :**

Communes de la CACL, Direction de l'environnement de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt (DEAAF), Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de la Guyane (EPLFPA), Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

**PARTENAIRES A MOBILISER :**

Rectorat, Associations Locales

restauration collective et du grand public, en s'appuyant sur des associations locales spécialisées.

**PORTEUR DE L'ACTION :** Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL).

**MISE EN ŒUVRE :**

- Lancement d'une étude sur le gaspillage alimentaire au sein des cantines centrales de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) ;
- Diagnostic dans les établissements de restauration collective ;
- Formation des personnels à la réduction du gaspillage alimentaire ;
- Actions de sensibilisation auprès des scolaires ;
- Publication et diffusion des résultats de l'étude.

**CIBLES :** Gestionnaires de restauration collective, Personnels de cuisine, Scolaires, Grand public.

**INDICATEURS DE SUIVI :**

Nombre d'établissements de restauration collective ayant mis en place un diagnostic et un plan d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire par an ;  
Nombre d'action de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire par an ;  
Nombre de personnes sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire par an.

**FINANCEMENT :**

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) : études pour la lutte contre le gaspillage alimentaire ;  
Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire : plateforme Ma Cantine ;  
Direction de l'environnement de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt (DEAAF) Guyane : AAP Plan Régional d'Alimentation (PRA).

**INVESTISSEMENT :**

Outils de quantification du gaspillage alimentaire (balances, logiciels de mesure), supports pédagogiques.

**FONCTIONNEMENT :**

Rémunération des prestataires chargés de l'étude sur le gaspillage alimentaire, frais d'animation des actions de sensibilisation auprès des scolaires et des personnels de restauration collective, frais de publication et de diffusion des résultats.

## AXE STRATEGIQUE 5 : RENFORCER L'ACCESSIBILITE ALIMENTAIRE ET L'EDUCATION A L'ALIMENTATION

### FICHE ACTION N°5 : Accompagner le développement d'une alimentation saine et solidaire

#### CONTEXTE :

Le diagnostic alimentaire du territoire de la CACL met en évidence une situation particulièrement préoccupante. Le Centre Littoral est marqué par une forte précarité socio-économique : 44 % de la population vit sous le seuil de pauvreté national, tandis que les produits alimentaires coûtent en moyenne 39 % plus cher qu'en Hexagone. En 2020, deux ménages sur cinq déclaraient ne pas manger à leur faim, et plus de 80 % affirmaient avoir souffert de la faim au cours du mois. Les publics les plus exposés tels que les enfants, les femmes, les personnes sans titre de séjour, les habitants des zones informelles sont souvent mal informés ou exclus des dispositifs classiques d'aide alimentaire. La Plateforme Alimentaire portée par la Croix-Rouge française a distribué, en 2021, plus de 400 tonnes de denrées à 85 000 bénéficiaires. Mais ce modèle, centré sur l'urgence, atteint ses limites. A la précarité économique s'ajoutent des problèmes de qualité nutritionnelle. Sous l'effet des contraintes budgétaires, de nombreux ménages se tournent vers des produits ultra-transformés, souvent riches en sucre, sel et graisses, renforçant les risques de surpoids, d'obésité et de maladies chroniques.

**OBJECTIF :** Garantir à tous les habitants du territoire un accès à une alimentation saine, locale et de qualité, en renforçant les dispositifs de solidarité alimentaire, en développant l'éducation nutritionnelle et en prévenant les maladies liées à une alimentation déséquilibrée.

#### ARTICULATION AVEC D'AUTRES PLANS :

- ✓ Pacte Local des Solidarités ;
- ✓ Stratégie intercommunale de cohésion sociale (SICOS) ;
- ✓ Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

**SOUS - ACTION 5.1 :** Accompagner les épiceries sociales dans leur structuration et leur développement

**COURT TERME**  
2025-2027

**MOYEN TERME**  
2025-2029

**LONG TERME**  
2025-2031

#### PRESENTATION DE L'ACTION et ATTENDU :

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) est marqué par une précarité alimentaire particulièrement aiguë : 44 % de la population vit sous le seuil de pauvreté national et les produits alimentaires coûtent en moyenne 39 % plus cher qu'en Hexagone. Les épiceries sociales et solidaires jouent un rôle crucial dans l'accès à une alimentation de qualité pour les populations les plus vulnérables. Cette action vise à structurer et professionnaliser le réseau des épiceries sociales et solidaires du territoire, pour assurer leur pérennité et améliorer leur approvisionnement en produits locaux.

#### MISE EN ŒUVRE :

- Travail de réflexion sur le financement et le soutien des épiceries solidaires ;
- Mise en réseau des épiceries solidaires existantes sur le territoire ;
- Développement de partenariats avec la restauration collective pour la récupération des invendus ;
- Création de nouveaux points de vente dans les zones sous-dotées.

#### PARTENAIRES ASSOCIES :

Cellule Agglo GAL (CACL), Plateforme alimentaire de Guyane (Croix Rouge Française), Association Nationale de Développement d'Épiceries Solidaires (ANDES), Réseau SAGGA, Épiceries solidaires, Associations locales.

#### PARTENAIRES A MOBILISER :

Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), Organisations de producteurs, Acteurs de la restauration collective, Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS).

**PORTEUR DE L'ACTION :** Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL).

**CIBLES :** Populations en situation de précarité alimentaire, Bénéficiaires de l'aide alimentaire, Gestionnaires d'épiceries solidaires.

#### INDICATEURS DE SUIVI :

Nombre de nouveaux lieux de vente créés ;  
Nombre de bénéficiaires des actions du Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur la précarité alimentaire par an.

#### FINANCEMENT :

Direction Générale de la cohésion et des populations (DGCOPOP) Guyane : AAP « Mieux manger pour tous » ;  
Agglo 'GAL : FEDER OS5.1 et FEADER LEADER ;  
Association Nationale de Développement d'Épiceries Solidaires (ANDES) ;  
Banque des Territoires : alimentation durable et transition agricole.

#### INVESTISSEMENT :

Equipements de stockage et de conservation alimentaire pour les épiceries solidaires, travaux d'aménagement des locaux.

#### FONCTIONNEMENT :

Rémunération des animateurs et formateurs, frais de mise en réseau des épiceries solidaires, frais de fonctionnement des nouveaux points de vente.

SOUS - ACTION 5.2 : Développer des actions d'éducation alimentaire pour sensibiliser les jeunes aux produits locaux	COURT TERME 2025-2027	MOYEN TERME 2025-2029	LONG TERME 2025-2031
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION et ATTENDU :</b></p> <p>L'éducation alimentaire dès le plus jeune âge est un levier essentiel pour ancrer des comportements alimentaires sains et durables. Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), la méconnaissance des produits locaux et des pratiques culinaires traditionnelles est un facteur de décrochage par rapport à une alimentation de qualité. Cette action vise à favoriser l'acquisition de connaissances et de pratiques alimentaires saines auprès des jeunes générations, en les sensibilisant aux enjeux de durabilité, de santé et de consommation responsable. Des ateliers de découverte des produits locaux, des cours de cuisine intégrant des productions du territoire et des visites d'exploitations agricoles seront organisés dans les établissements scolaires de la CACL.</p> <p><b>MISE EN ŒUVRE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Poursuite d'ateliers de sensibilisation dans les écoles de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) ;</li> <li>○ Développement de modules pédagogiques sur l'alimentation locale et durable ; Organisation de visites d'exploitations agricoles pour les scolaires ;</li> <li>○ Formation des enseignants à l'éducation alimentaire ;</li> </ul>	<p><b>PARTENAIRES ASSOCIES :</b> Communes de la CACL, Direction Générale de la Cohésion et des Populations (DGCOPOP), Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de la Guyane (EPLFPA).</p>	<p><b>PARTENAIRES A MOBILISER :</b> Rectorat, Maison Familiale et Rurale de Macouria (MFR), Producteurs locaux volontaires. Guyane Promotion Santé, Associations locales.</p>	
<p><b>PORTEUR DE L'ACTION :</b> Agence Régionale de Santé de Guyane (ARS)</p>			
<p><b>CIBLES :</b> Scolaires (primaire, collège, lycée), Enseignants, Parents d'élèves.</p>			
<p><b>INDICATEURS DE SUIVI :</b> Nombre d'actions réalisées sur le territoire par an ; Nombre de personnes sensibilisées ayant bénéficié d'actions d'éducation à l'alimentation et au goût par an.</p>			

<p><b>FINANCEMENT :</b> France AgriMer : Lait et fruits à l'école ; Direction de l'environnement de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt (DEAAF) Guyane : AAP Plan Régional d'Alimentation (PRA) ; Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative : Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA).</p>	<p><b>INVESTISSEMENT :</b> Création de jardins potagers pédagogiques dans les établissements scolaires, supports pédagogiques et outils de communication.</p>	<p><b>FONCTIONNEMENT :</b> Rémunération des animateurs et intervenants en éducation alimentaire, frais d'organisation des ateliers et des visites d'exploitations agricoles, frais de formation des enseignants.</p>
--	---	--

<b>SOUS - ACTION 5.3 : Mettre en place des jardins partagés sur le territoire de la CACL</b>	<b>COURT TERME</b> 2025-2027	<b>MOYEN TERME</b> 2025-2029	<b>LONG TERME</b> 2025-2031
--	---------------------------------	---------------------------------	--------------------------------

<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION et ATTENDU :</b> Les jardins partagés constituent un outil de lien social et d'éducation alimentaire particulièrement adapté au contexte guyanais. Ils permettent de promouvoir l'autoproduction, d'améliorer la diversité alimentaire des ménages et de recréer du lien social de proximité. Cette action vise à développer un maillage de jardins partagés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), en priorité dans les zones urbaines et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), en lien avec les bailleurs sociaux. Les jardins partagés seront conçus comme des espaces ouverts à tous, intégrant une dimension pédagogique et favorisant la transmission des savoirs agricoles traditionnels guyanais.</p> <p><b>MISE EN ŒUVRE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Renforcement du maillage avec les bailleurs sociaux pour faciliter la mise en place de jardins partagés en milieu urbain (QPV) ;</li> <li>○ Identification des sites potentiels et accompagnement à leur mise en place ; Formation des animateurs de jardins partagés ;</li> <li>○ Mise en place d'une charte de gestion des jardins partagés ;</li> <li>○ Communication et animation des réseaux de jardins.</li> </ul>	<p><b>PARTENAIRES ASSOCIES :</b> Communes de la CACL</p>	<p><b>PARTENAIRES A MOBILISER :</b> Rectorat, Maison Familiale et Rurale de Macouria (MFR), Associations locales, Bailleurs sociaux, Associations de quartier, Jardins familiaux existants.</p>
	<p><b>PORTEUR DE L'ACTION :</b> Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL).</p>	
	<p><b>CIBLES :</b> Habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), Familles, Personnes en situation d'isolement, Scolaires.</p>	
	<p><b>INDICATEURS DE SUIVI :</b> Nombre de nouvelles surfaces d'espaces nourriciers créées par an ; Nombre de communes touchées par an.</p>	

<p><b>FINANCEMENT :</b>          Direction de l'environnement de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt (DEAAF) Guyane : AAP Plan Régional d'Alimentation (PRA) ;          Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) : financement d'études sur l'alimentation durable.</p>	<p><b>INVESTISSEMENT :</b>          Equipements collectifs pour les jardins partagés (outils, clôtures, systèmes d'arrosage), panneaux de signalétique.</p>	<p><b>FONCTIONNEMENT :</b>          Rémunération des animateurs de jardins partagés, frais d'entretien et de gestion des jardins, frais de communication et d'animation du réseau.</p>
<p><b>SOUS - ACTION 5.4 : Soutenir les projets innovants visant à améliorer la distribution alimentaire et de qualité</b></p>		
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION et ATTENDU :</b></p> <p>L'accès à une alimentation de qualité sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), y compris dans les zones enclavées, nécessite le développement de solutions innovantes de distribution. Les modèles classiques de distribution montrent leurs limites dans les zones rurales éloignées. Cette action vise à favoriser l'émergence de nouvelles solutions de distribution alimentaire (paniers solidaires, épiceries itinérantes, plateformes de commande groupée) et à améliorer la qualité de l'offre alimentaire locale en soutenant les producteurs engagés dans des démarches de qualité.</p> <p><b>MISE EN ŒUVRE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Appel à projets innovants en matière de distribution alimentaire ;</li> <li>○ Soutien au développement d'épiceries itinérantes dans les zones rurales et enclavées ;</li> </ul>	<p><b>PARTENAIRES ASSOCIES :</b>          Direction Générale de la cohésion et des populations (DGCOPOP), Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS), Cellule Agglo GAL (CACL).</p>	<p><b>PARTENAIRES A MOBILISER :</b>          Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), Interprofessions (INTERVIG, IFIVEG), Start-ups locales, Associations locales.</p>
<p><b>PORTEUR DE L'ACTION :</b> Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL).</p>		
<p><b>CIBLES :</b> Habitants des zones enclavées, Populations en situation de précarité alimentaire, Consommateurs souhaitant accéder aux produits locaux.</p>		

- Développement de solutions numériques de commande et de livraison ;  
Accompagnement des porteurs de projet dans la structuration juridique et financière ;
- Evaluation et capitalisation des expériences.

**INDICATEURS DE SUIVI :**

Nombre de projets réalisés selon la commune (amorçés ou aboutis) par an.

**FINANCEMENT :**

Direction Générale de la cohésion et des populations  
(DGCOP) Guyane : AAP « Mieux manger pour  
tous » ;  
 Agglo 'GAL : FEDER OS5.1 et FEADER LEADER ;  
 Banque des Territoires : alimentation durable et  
transition agricole.

**INVESTISSEMENT :**

Développement ou acquisition de solutions  
numériques de commande et de livraison,  
équipements logistiques pour les épiceries  
itinérantes.

**FONCTIONNEMENT :**

Rémunération des animateurs et coordinateurs, frais  
d'instruction des appels à projets innovants, frais  
d'accompagnement des porteurs de projet, frais de  
maintenance des outils numériques.



AXE STRATEGIQUE 6 : AMELIORER LA GOUVERNANCE ET LA COOPERATION ENTRE LES ACTEURS

FICHE ACTION N°6 : Gouvernance et évaluation du PAT

## CONTEXTE :

La réussite du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la CAACL repose sur la mobilisation d'une diversité d'acteurs : collectivités, agriculteurs, structures de l'économie sociale et solidaire, associations, habitants, chercheurs, institutions publiques. Une des clés de la réussite du PAT réside dans la capacité à maintenir la mobilisation des acteurs au-delà des premières phases du projet. Cela suppose d'installer une gouvernance qui ne se limite pas à une instance de pilotage institutionnelle, mais qui permette de faire vivre le dialogue territorial dans le temps. Parallèlement, un dispositif d'évaluation sera mis en place pour suivre l'état d'avancement des actions et mesurer leur impact du PAT auprès des partenaires et de la population. Ce suivi s'appuiera sur des indicateurs partagés et tiendra compte de la qualité du processus participatif autant que des résultats obtenus.

**OBJECTIF :** Assurer le pilotage efficace et la pérennité du PAT en maintenant une gouvernance participative et inclusive, en favorisant la coopération concrète entre acteurs du territoire et en instaurant un dispositif de suivi-évaluation partagé.

### ARTICULATION AVEC D'AUTRES PLANS :

- ✓ Programme Interreg Amazonie (PCIA) 2021-2030 ;
- ✓ Programme Interreg Caraïbes 2021-2030 ;
- ✓ Stratégie de développement local de l'Agglo GAL de la CAACL 2023-2030.

## SOUS - ACTION 6.1 : Mise en place du Conseil Local de l'Alimentation (CLA)

**COURT TERME**  
2025-2027

**MOYEN TERME**  
2025-2029

**LONG TERME**  
2025-2031

### PRESENTATION DE L'ACTION et ATTENDU :

Le Conseil Local de l'Alimentation (CLA) est l'instance centrale de gouvernance du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CAACL). Il réunit l'ensemble des partenaires stratégiques du territoire autour d'une vision commune de la transition alimentaire du Centre Littoral. Le 1er CLA a été tenu le 18 mai 2026, avec la cérémonie de signature des conventions de partenariat avec les quatre chefs de file identifiés : l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle

### PARTENAIRES ASSOCIES :

Ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT).

### PARTENAIRES A MOBILISER :

Nouveaux partenaires à intégrer au fil du temps, Représentants citoyens, Acteurs de l'économie sociale et solidaire.

**PORTEUR DE L'ACTION :** Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CAACL).

**CIBLES :** Membres du Conseil Local de l'Alimentation (CLA), Parties prenantes du Projet Alimentaire Territorial (PAT), Grand public.

Agricole de la Guyane (EPLFPA), la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Guyane (SAFER), la Chambre d'Agriculture de Guyane (CAG) et l'Agence Régionale de Santé de Guyane (ARS). Le CLA se réunit deux fois par an en séance plénière et pilote des groupes de travail thématiques en appui à la mise en œuvre des sous-actions.

**MISE EN ŒUVRE :**

- Organisation d'une réunion de lancement et d'une réunion de bilan annuel du Conseil Local de l'Alimentation (CLA) ;
- Animation des groupes de travail thématiques pertinent ;
- Suivi du plan d'action et reporting aux membres du CLA ;
- Intégration de nouveaux partenaires ;
- Rédaction et diffusion des comptes-rendus et décisions.

**INDICATEURS DE SUIVI :**

Nombre de partenaires du Conseil Local de l'Alimentation (CLA) par an ;  
 Nombre de réunions de suivi réalisées par an.

**FINANCEMENT :**

Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) : appel à candidatures « Soutien à la structuration des PAT de niveau 2 » (mesure 7.1) ;  
 Agglo GAL : FEADER LEADER 4.2

**INVESTISSEMENT :** A définir

**FONCTIONNEMENT :** A définir

**SOUS - ACTION 6.2 :** Développement de partenariats et de coopération entre territoires

**COURT TERME**  
2025-2027

**MOYEN TERME**  
2025-2029

**LONG TERME**  
2025-2031

**PRESENTATION DE L'ACTION et ATTENDU :**

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) a vocation à rayonner au-delà des frontières du territoire, en développant des partenariats interterritoriaux à l'échelle régionale

**PARTENAIRES ASSOCIES :**

Ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT).

**PARTENAIRES A MOBILISER :** Territoires voisins (Suriname, Brésil), Autres PAT de niveau 2, Collectivités ultramarines.

**PORTEUR DE L'ACTION :** Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL).

(Amazonie, Caraïbes) et nationale (réseau des PAT de niveau 2). Ces coopérations permettent de partager des expériences, de mutualiser des ressources et d'accéder à des financements spécifiques. En 2026, un projet de coopération interPAT sera lancé, en lien avec les programmes Interreg Amazonie et Caraïbes. Des réunions thématiques seront organisées sur la filière aliment du bétail et sur la restauration collective et le gaspillage alimentaire. Cette action vise à renforcer les synergies entre collectivités, associations, agriculteurs et acteurs du territoire, et à encourager l'émergence de partenariats pérennes.

#### MISE EN ŒUVRE :

- Lancement d'un projet de coopération interPAT ;
- Participation aux réseaux nationaux des PAT de niveau 2 ;
- Développement de partenariats avec des territoires similaires en Amazonie et dans les Caraïbes ;
- Capitalisation et diffusion des expériences.

**CIBLES :** Partenaires du Projet Alimentaire Territorial (PAT), Territoires en démarche PAT, Acteurs de la coopération régionale.

#### INDICATEURS DE SUIVI :

Nombre de partenariats formalisés par an ;  
Nombre d'actions collectives réalisées par an.

#### FINANCEMENT :

Commission Européenne : Erasmus+ coopération et projets de mobilité ;  
Préfecture de Guyane : AAP Fonds de Coopération Régionale (FCR) ;  
Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) : Programme Interreg Amazonie (PCIA) 2021-2030 et Programme Interreg Caraïbes 2021-2030 ;  
La Guilde : AAP « Coopérations Régionales Ultra Marines » (COREOM) ;  
Agglo GAL : FEADER LEADER 4.2

#### INVESTISSEMENT :

Outils numériques de suivi et de coordination du Conseil Local de l'Alimentation (CLA), supports de communication institutionnelle.

#### FONCTIONNEMENT :

Rémunération des animateurs et coordinateurs du CLA, frais d'organisation des réunions plénières et des groupes de travail thématiques, frais de rédaction et de diffusion des comptes-rendus.

**SOUS - ACTION 6.3 : Animation et fonctionnement du PAT**

**COURT TERME**  
2025-2027

**MOYEN TERME**  
2025-2029

**LONG TERME**  
2025-2031

<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION et ATTENDU :</b></p> <p>La réussite du Projet Alimentaire Territorial (PAT) repose sur une animation permanente et une coordination efficace des multiples acteurs impliqués. Le fonctionnement quotidien du PAT nécessite des ressources humaines dédiées au sein des services de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) : suivi des actions, coordination des chefs de file, communication institutionnelle, reporting et gestion des financements. En 2026, la CACL déposera le dossier de labellisation PAT de niveau 2 et mettra en place le règlement d'intervention du PAT en cofinancement avec les fonds LEADER et OS5.</p> <p><b>MISE EN ŒUVRE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dépôt du dossier de labellisation Projet Alimentaire Territorial (PAT) niveau 2 ;</li> <li>○ Mise en place du règlement d'intervention du PAT en cofinancement avec les fonds LEADER et OS5 ;</li> <li>○ Coordination et animation des chefs de file et des partenaires ;</li> <li>○ Gestion administrative et financière des conventions de partenariat ;</li> <li>○ Communication institutionnelle sur le Projet Alimentaire Territorial (PAT).</li> </ul>	<p><b>PARTENAIRES ASSOCIES :</b> Ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT).</p>	<p><b>PARTENAIRES A MOBILISER :</b> Direction Générale de l'Alimentation (DGAL), Réseau national des PAT.</p>
<p><b>PORTEUR DE L'ACTION :</b> Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL).</p>		
<p><b>CIBLES :</b> Chefs de file, Partenaires du Conseil Local de l'Alimentation (CLA), Financeurs du Projet Alimentaire Territorial (PAT).</p>		
<p><b>INDICATEURS DE SUIVI :</b> Nombre de réunions de coordination par an ; Nombre d'emplois créés ou maintenus dans le cadre de projets en lien avec le PAT ; Taux de participation des partenaires aux réunions par an (en pourcentage).</p>		
<p><b>FINANCEMENT :</b> Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) : appel à candidatures « Soutien à la structuration des PAT de niveau 2 » (mesure 7.1) ; Agglo GAL : FEADER LEADER.</p>	<p><b>INVESTISSEMENT :</b> Outils numériques de gestion et de suivi du Projet Alimentaire Territorial (PAT), supports de communication institutionnelle.</p>	<p><b>FONCTIONNEMENT :</b> Rémunération du chargé de mission PAT au sein des services de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), frais de gestion administrative et financière des conventions, frais de communication institutionnelle.</p>
<p><b>SOUS - ACTION 6.4 : Evaluation du PAT</b></p>		
<p><b>COURT TERME</b> 2025-2027</p>	<p><b>MOYEN TERME</b> 2025-2029</p>	<p><b>LONG TERME</b> 2025-2031</p>

#### PRESENTATION DE L'ACTION et ATTENDU :

L'évaluation est un élément indispensable pour garantir l'efficacité, la légitimité et l'adaptation continue du Projet Alimentaire Territorial (PAT). Elle permet de mesurer les avancées, d'identifier les difficultés rencontrées, d'ajuster les actions et de valoriser les résultats auprès des partenaires et des habitants. Le dispositif d'évaluation du PAT sera conçu collectivement avec l'ensemble des partenaires, en combinant des indicateurs d'impact et des critères de qualité du processus participatif. Un rapport de mise en œuvre sera produit annuellement et une évaluation globale sera réalisée tous les deux ans, en s'appuyant sur le cadre méthodologique national de suivi-évaluation des PAT.

#### MISE EN ŒUVRE :

- Conception collective du dispositif de suivi-évaluation du Projet Alimentaire Territorial (PAT) ;
- Définition des indicateurs partagés avec les partenaires ;
- Production annuelle d'un rapport de mise en œuvre ;
- Réalisation d'une évaluation globale tous les deux ans ;
- Diffusion et valorisation des résultats auprès des partenaires et des habitants.

#### PARTENAIRES

Ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT).

#### ASSOCIES :

**PARTENAIRES A MOBILISER :** Prestataires spécialisés en évaluation de politiques publiques, Réseau national des PAT.

**PORTEUR DE L'ACTION :** Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL).

**CIBLES :** Membres du Conseil Local de l'Alimentation (CLA), Financeurs du Projet Alimentaire Territorial (PAT), Grand public.

#### INDICATEURS DE SUIVI :

Nombre de rapports de mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) produits par an ;  
Évaluation globale du PAT (biannuelle).

#### FINANCEMENT :

Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) : appel à candidatures « Soutien à la structuration des PAT de niveau 2 » (mesure 7.1) ;

#### INVESTISSEMENT :

Outils de collecte et de traitement des données d'évaluation (tableaux de bord, logiciels).

#### FONCTIONNEMENT :

Rémunération du prestataire externe chargé de l'évaluation, frais d'organisation des temps collectifs de suivi-évaluation, frais de publication et de diffusion des rapports.